BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.
Siège Social : 18, Avenue Joseph Anoma, Plateau - 01 B.P. 3802 Abidjan 01
Tél: (225) 27 20 32 66 85 / 27 20 31 55 50 Fax : (225) 27 20 32 66 84
E-mail : brvm@brvm.org Site Internet : www.brvm.org

AVIS N°064 - 2026 / BRVM / DG

FCTC KEUR SAMBA 2024-2030

Emprunts obligataires

" FCTC KEUR SAMBA NSIA BANQUE CI 7,00 % 2025-2030 "
" FCTC KEUR SAMBA ORABANK 7,00 % 2025-2030"

PREMIERE COTATION

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, que la première cotation des obligations « FCTC KEUR SAMBA NSIA BANQUE CI 7,00 % 2025-2030 » et « FCTC KEUR SAMBA ORABANK 7,00 % 2025-2030 » admis au compartiment des obligations de la BRVM, aura lieu le **mercredi 08 avril 2026.**

Dans le cadre de son Plan stratégique 2021-2025, Plan DJOLIBA, la BOAD s'engage à jouer un rôle encore plus actif dans le financement des PME de l'UEMOA, en synergie avec d'autres acteurs, notamment les Etats, la Banque Centrale et les banques commerciales. A cet effet, la BOAD a retenu de réaliser un programme d'opérations de titrisation de créances au profit de banques commerciales dans le but de soutenir et d'accroître leur financement en faveur des PME et PMI (le Programme « KEUR SAMBA »). La première phase de mise en œuvre du projet KEUR SAMBA a concerné la Côte d'Ivoire et a permis de refinancer le portefeuille de créances de deux (2) banques commerciales, à savoir : NSIA BANQUE CÔTE D'IVOIRE et ORABANK COTE D'IVOIRE en vue d'optimiser leurs capacités d'intervention aux besoins grandissants de financement des PME et PMI.

La BOAD a ainsi établi, conjointement avec la société de gestion BOAD TITRISATION, les compartiments " FCTC KEUR SAMBA NSIA BANQUE CI 7,00 % 2025-2030 " et " FCTC KEUR SAMBA ORABANK 7,00 % 2025-2030 " du Fonds Commun de Titrisation de Créances dénommé FCTC KEUR SAMBA 2024-2030.

La diffusion dans le public des titres « FCTC KEUR SAMBA NSIA BANQUE CI 7,00 % 2025-2030 », au prix de 10 000 FCFA, s'est déroulée du 05 au 21 mars 2025, et celle des titres « FCTC KEUR SAMBA ORABANK 7,00 % 2025-2030 », proposés au même prix, a eu lieu du 05 au 25 mars 2025.

A l'issue de cette opération, 540 000 titres " FCTC KEUR SAMBA NSIA BANQUE CI 7,00 % 2025-2030 " et 725 000 titres " FCTC KEUR SAMBA ORABANK 7,00 % 2025-2030 " ont été

souscrits sur le Marché Financier Régional de l'UEMOA pour un montant total de 12 650 000 000 FCFA.

La date de jouissance desdites obligations est le **27 mars 2025**.

La procédure d'introduction retenue pour la première journée de cotation est la **procédure ordinaire** avec un cours de référence fixé à 10 000 FCFA, pour chacun des titres.

Le premier cours de négociation sera déterminé par la confrontation des ordres d'achat et de vente.

Les symboles adoptés pour les titres sont " FNSBC.O2 " pour l'emprunt FCTC KEUR SAMBA NSIA BANQUE CI 7,00 % 2025-2030 et " FORBC.O1 " pour l'emprunt FCTC KEUR SAMBA ORABANK 7,00 % 2025-2030.

Les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) NSIA CAPITAL et ORAGROUP SECURITIES sont responsables de l'introduction en bourse des obligations « FCTC KEUR SAMBA NSIA BANQUE BENIN 7,00 % 2025-2030 » et « FCTC KEUR SAMBA NSIA BANQUE BENIN 9,00 % 2025-2030 ».

Les investisseurs qui désirent consulter la note d'information ou obtenir plus d'informations concernant ces obligations, sont priés de communiquer avec les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) :

- **NSIA FINANCE** : 01 BP 1274 Abidjan 01, Tél.: (225) 27 20 20 06 53, Fax: (225) 27 20 33 90 93 ;
- **ORAGROUP SECURITIES :** Rue Jeanne Gervais, Cocody-Mermoz, Abidjan, Côte d'Ivoire 08 BPM 701 Abidjan 08, email : contactOGS@orabank.net, Tel : 225 27 20 25 55 55.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chacun des pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 23 mars 2026

Pour le Directeur Général de la BRVM,
Le Directeur du Département du Contrôle,
Chargé de l'Intérim

Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'UEMOA - ABIDJAN
LE DIRECTEUR GENERAL

Thierry Ariel NADJO